PREFECTURE DE LA GIRONDE

08 AVR. 2019

aureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

# Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2018

Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

# Compte rendu de la séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

#### Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

## Monsieur Fabien ROBERT- Président

#### Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET, Camille de SINGLY

MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du CA du 9 novembre 2018 Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Monsieur Fabien ROBERT rappelle quelques événements / dates :

A l'issue du présent Conseil d'administration : tirage au sort des représentants du personnel suppléants au Comité Technique, soit 3 sièges.

Pour le collège des représentants de la collectivité étaient désignés : Fabien Robert, Constance Mollat et Delphine Jamet. Madame Mollat a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer, Madame Jamet indique que ce serait intéressant que les représentants changent, mais y restera si personne n'est volontaire.

Monsieur Fabien Robert va solliciter les administrateurs à cet effet.

Prochain Comité Technique le 16 janvier.

A 10h30, aujourd'hui aussi : présentation du site internet refondu, avec un brunch de Noël.

Le 18 janvier 2019 à 11h30, les vœux du Président à l'ensemble de l'école, les administrateurs y sont conviés.

Le 10 janvier : visite de l'école par le Directeur Général des Services de la Ville et de la Métropole et de la vice-présidente de la Métropole pour l'enseignement supérieure Madame Dominique Iriart.

Le 15 janvier : commission de sécurité.

Le 16 janvier : rdv à la Région.

#### Point d'information du directeur

Monsieur Dominique Pasqualini expose que l'école se réjouit des différents éléments mis en place depuis presque 2 ans :

Le cursus transformé, 1<sup>er</sup> cycle, qui montre que les choix faits par l'équipe sous forme de parcours pour les années 1.2.3 sont très efficaces.

Une politique de recrutement et renouvellement assez forte qui porte ses fruits et dynamise le dispositif général qui couvre beaucoup d'approches. En école d'art c'est tout l'enjeu : les disciplines sont multiples et doivent couvrir tous les champs d'activité.

Le 2<sup>ème</sup> cycle est plus en difficulté, notamment vis à vis de la réception de ce que doit être la recherche en école d'art = être attentif à chacun des projets des étudiants.

La programmation de la Galerie des Tables, dont les étudiants et enseignants se saisissent.

La radio des beaux arts, sa programmation continue, avec des collaborations (Mollat, Ritournelles).

Les grandes conférences qui s'adressent aussi à nos partenaires.

Notre site internet refondu.

Le travail sur l'option design = dernier chantier de construction du cursus. Pour que l'école ait une vraie option design et non une option art.mention design ; en débat interne pour une accréditation à venir, avec une coloration à trouver à l'échelle de la nouvelle Aquitaine et nationale.

Le Pavillon et le Papillon se mettent en place. Le Papillon avec une position intermédiaire de 6ème année : professionnalisation et accompagnement singulier d'une toute jeune diplômée. Et le Pavillon, résidence internationale, 3ème cycle avec un travail mené par le Directeur de manière singulière pour établir des partenariats forts, notamment avec les Universités de Bordeaux pour construire structurellement ce qui se passe sur le terrain en partageant les fonds de la Recherche. Cela sans perdre notre place d'acteur culturel local avec nos partenaires, au premier rang desquels Pola, le CAPC et le FRAC.

Investissement de l'alvéole Brazza pour les étudiants master, avec un gros coup de pouce des équipes techniques et des enseignants et étudiants Master.

Enfin, il faut rappeler la responsabilité de l'enseignement et de la compréhension de l'art et de la culture qui est essentielle dans la passe politique actuelle, sans nier l'enjeu social et économique pour les zones dites périphériques et leur questionnement de la représentation politique.

Monsieur Jean-Charles Zébo souhaite rappeler sa demande faite l'année dernière : la réactivation de la commission scientifique et de recherche, prévue dans les statuts de l'école. Elle est nécessaire pour aider à voir clair sur la stratégie des enseignements.

Monsieur Fabien Robert regrette que les questions diverses des représentants ne soient pas soumises à l'avance, pour que des réponses puissent être apportées en CA.

Monsieur Dominique Pasqualini indique que des commissions ont été créées, à l'initiative de Jean-Charles Zébo et Sébastien Vonier, permettant ainsi un travail régulier de fond de préparation des initiatives et réflexions qui seront ensuite présentées en CPSVE, et dont les décisions à suivre seront portées en CA. A Bordeaux, les représentants des instances ne sont pas les mêmes, avec en conséquence des décalages d'information. Ces commissions ont lieu toutes les 3 semaines. Les Conseils scientifiques n'existent pas dans les autres écoles et il est déjà difficile de rassembler les acteurs des différentes instances pour un travail commun. Il a été proposé d'inviter, au sein du CPSVE des intervenants qui viennent dans l'école pour y travailler : ils connaîtront l'école tout en apportant un regard neuf.

Monsieur Jean-Charles Zébo indique que le conseil scientifique est inscrit dans les statuts de l'école et que le Président était favorable à son rétablissement.

Monsieur Fabien Robert confirme l'intérêt de poser les questions à l'avance, demande la vérification de cela ; la décision appartenant à la direction.

Madame Camille de Singly ajoute que le CPSVE et un conseil scientifique sont 2 organes différents, justes essentiels pour la représentation enseignante, ils existent dans toutes les écoles et permettent de faire des arbitrages.

Monsieur Fabien Robert remarque que les statuts peuvent évoluer en fonction des pratiques.

Madame Delphine Jamet confirme et remarque que les statuts doivent en conséquence être modifiés officiellement.

Monsieur Dominique Pasqualini est d'accord sur le principe de regards/témoins extérieurs et confirme qu'il faut profiter du vivier des nombreux artistes / invités qui interviennent dans l'école pour apporter leur regard et nous aider à construire un espace de recherche. Par ailleurs, des personnalités qualifiées sont administrateurs du CA, cela multiplierait encore les organes consultatifs alors qu'il n'est déjà pas facile de travailler ensemble avec régularité.

Madame Annette Nève rappelle qu'un conseil scientifique avait été instauré pour mettre en place la recherche dans l'école, pour nous aider à avancer sur la structuration. Aujourd'hui, nous devons nous appuyer sur des interlocuteurs qui peuvent nous aider à travailler sur les unités de recherche déjà en place et celles à installer.

Monsieur Guillaume Poudevigne indique qu'il ne saisit pas l'enjeu de ce débat.

Monsieur Fabien Robert confirme qu'il n'y a pas de délibération ou de vote mais qu'il faut trancher cette question de statuts conformes à la pratique, dans un CA prochain, pour sortir de ce débat.

Décision portant adoption des divers droits d'inscription à l'EBABX Délibération D.26-2018 Décision portant adoption des dotations d'aide aux diplômes 2019 Délibération D.27-2018 Décision portant adoption du Budget primitif 2019 de l'EBABX – BP2019 Délibération D.28-2018

Monsieur Fabien Robert indique que les 3 délibérations étant très liées, il propose que le débat et le vote soit commun sauf avis contraire.

Il s'agit d'un budget primitif pour une école en transition : augmentation du nombre d'inscrits, augmentation de la surface avec Brazza, du territoire avec la Métropole, augmentation mécanique de la masse salariale. Avec la montée en puissance de l'école, les recettes stagnent et les dépenses augmentent. A terme le budget sera en difficulté. Néanmoins, ce budget a été construit de façon sincère et équilibrée. Il est conforme au débat d'orientations budgétaires.

Dans le calendrier du projet immobilier et d'accréditation, les financeurs publics doivent étudier une refonte de leur dotation respective qui n'a pas évolué depuis la fondation de l'établissement. Parallèlement, une réflexion doit s'engager sur le niveau des droits d'inscription, sur un virement exceptionnel de la section investissement vers la section de fonctionnement. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle, encadrée qui a été discutée avec la DGFIP.

L'objectif étant de ne pas amoindrir le résultat annuel en conservant 3 à 4 mois d'avance de trésorerie.

La discussion est en cours avec les financeurs publics

Pour les RH, le gvt est détaillé, avec les mesures statutaires, l'adhésion à pôle emploi qui est à l'étude, tout en maintenant le volume horaire des invités.

Les charges de fonctionnement augmentent mécaniquement avec l'amortissement (suite aux investissements réguliers et marquants en 2018), le soutien au Café Pompier et les charges relatives aux bâtiments.

Dans la délibération est présenté ce qui serait le « budget idéal », avec 88% pour la MS, soit un budget de 4 065 635 €. Avec un maintien à l'identique des financeurs publics il reste à financer 105 000 €.

Il va être proposé d'affecter 40 000 € de l'investissement vers le fonctionnement : les 65 000 € restant seront à discuter avec les partenaires publics.

Le budget doit être voté en équilibre, avec des dépenses contraintes et cette discussion en cours avec les collectivités pour négocier une augmentation plafonnée ou une clause de revoyure, sachant que le poids des droits d'inscription dans les recettes est très faible.

Pour les investissements, il s'agira de se limiter au renouvellement du matériel amorti et obsolète.

Monsieur Hervé Alexandre indique que l'objectif est de présenter une DM à mi année civile pour inscrire les recettes qui manquent pour ce budget idéal. La bascule investissement vers fonctionnement est conditionnée à l'engagement des collectivités financeurs : elle doit être exceptionnelle et motivée. Le 1<sup>er</sup> semestre est financé avec les engagements actuels des programmes, la politique des invités. Les projets d'octobre à décembre 2019 seront conditionnés à ce budget supplémentaire.

3 documents sont présentés, qui font apparaître le voté 2018 et le réalisé prévisionnel 2018. Il faut rappeler qu'un certain nombre de dotations ont été versées en 2017 pour une mise en œuvre en 2018. Un document reprend l'analytique pour mettre en face des projets leur financement au regard des documents présentés avec la nomenclature des comptes M14. Cela permet de répondre aux questions relatives aux coûts / recettes des projets avec des éléments objectivables.

A souligner la charge en amortissement qui va peser sur le budget plusieurs années, due à un gros investissement pour la constitution de l'atelier maquette; pas de projet de cette ampleur prévu pour l'année 2019.

Monsieur Fabien Robert précise donc qu'en l'état, il n'y a pas d'augmentation des dotations d'aide aux diplômes, ni des droits d'inscription. Le comparatif des droits d'inscription qui accompagne le texte de la délibération montre toutefois la place vertueuse de notre école dans l'environnement local et national, et ce, au regard des services rendus aux étudiants.

Monsieur Hervé Alexandre fait un focus sur les écoles de Nouvelle Aquitaine : avec des écarts sensibles entre écoles, chacune ayant sa propre histoire. A Biarritz, les étudiants sont dotés d'un ordinateur en 1ère année, amorti de fait en fin de cursus et rendu par l'étudiant.

Monsieur Fabien Robert confirme la position du Conseil d'Administration et du Président au sujet des droits d'inscription des étudiants étrangers, position qu'il a communiquée par écrit à l'AG des étudiants qui l'avait questionné à ce sujet. Pour certains pays, des droits d'inscription élevés est gage de sérieux, alors que pour d'autres c'est dissuasif. Les étudiants qui viennent étudier en France seront les ambassadeurs de la France. La Cour des Compte indique que l'impact d'une forte augmentation est difficile à évaluer.

Monsieur Paul Dupouy remarque que pour être complet, il conviendrait d'ajouter au comparatif des droits d'inscription les effectifs des écoles.

Monsieur Bertrand Fleury indique que la dotation de l'Etat pour 2019 est conforme à celle de 2018 : reconduction de la dotation de fonctionnement de 386 000 €; 4 500 € pour l'accueil des jurys de diplôme; 17 690 € pour le Pavillon, donc 413 190 € actés ; et dans l'attente du rdv à la DGCA le 20 décembre.

Madame Delphine Jamet remarque que les recettes Ville de Bordeaux ne correspondent pas à ce qui est prévu en dotation par la Ville dans son budget.

Madame Dora Nguyen répond qu'il s'agit des dotations ville spécifiques qui accompagnent l'autonomisation de l'école sur ses systèmes d'information et le bâtiment, conformément à ce qui a été signé dans la convention Ville / EBABX adoptée en conseil municipal en septembre et en juillet par l'EBABX. Ces recettes correspondent à des charges qui seront nouvellement assumées par l'école, c'est une opération blanche.

Monsieur Hervé Alexandre précise qu'une 1ère réunion a lieu ce mercredi 19 décembre sur le lancement de l'opération de l'ensemble des transferts des systèmes d'information. La Ville a prévu la dépense sur son budget, mais l'opération ne devrait rien coûter ni rapporter à l'école.

Monsieur Paul Dupouy demande ce qui est prévu pour la constitution d'une équipe technique informatique en vue de cette autonomisation.

Monsieur Hervé Alexandre répond qu'il s'agit justement des prestations qui nous occupent : les moyens chiffrés et prévus via transfert des charges et dotations + moyens et organisation à mettre en œuvre ensuite.

Madame Claire Jacquet se réjouit de la participation de la Métropole.

Monsieur Jean-Charles Zébo demande des informations complémentaires sur le budget du Pavillon.

Monsieur Hervé Alexandre répond que le bilan 2018 est présenté, en dépenses et en recettes. La comptabilité analytique sert à cela.

Un rdv à Paris au ministère est prévu ce jeudi 20 décembre, comme évoqué par Monsieur Fleury. Nos partenaires du pôle préhistoire et du Périgord se sont positionnés. Quand le Ministère de la Culture aura donné une réponse, on mettra le projet en place avec recettes et dépenses correspondante.

Monsieur Dominique Pasqualini indique que le programme a commencé en partie car déjà couvert financièrement.

Madame Camille De Singly indique qu'il est resté 10 000 € à la charge de l'école pour le Pavillon 2017/2018.

Monsieur Dominique Pasqualini confirme et ajoute que la Grande Evasion avait aussi un coût, il s'agit d'activer aussi des effets d'échanges fertiles entre 3ème cycle et reste du cursus.

Madame Camille De Singly précise que ce projet n'a pas été discuté avec les enseignants.

Monsieur Dominique Pasqualini répond que les enseignants ne peuvent être sur tous les fronts en même temps.

Monsieur Fabien Robert ajoute que le Pavillon à Bordeaux est une chance et qu'à ce titre, il n'est normal que l'école le finance en partie, c'est une nécessaire contribution de l'école pour soulever des financements extérieurs.

Monsieur Didier Arnaudet demande s'il serait possible de mobiliser des partenaires privés importants, à l'instar de ce qui se faisait au Palais de Tokyo.

Monsieur Dominique Pasqualini rappelle que le Pavillon doit s'appuyer sur nos partenaires et notre structuration pour nous aider à mobiliser d'autres synergies avec le reste de l'école, pour nous aider à construire, projeter l'école.

Monsieur Hervé Alexandre indique que différents mécènes ont été approchés, sans résultat à ce jour.

Monsieur Fabien Robert confirme que ce n'est pas évident pour une école, que le lien pourra se faire via le CAPC et le FRAC.

Monsieur Dominique Pasqualini rappelle que la MECA n'est pas encore ouverte, Pola est en cours de restructuration, le CAPC également. C'est une chance de co-construction avec eux puis pour aller chercher ceux qui peuvent être intéressés.

Madame Claire Jacquet confirme que le mécénat est compliqué pour toutes les institutions, encore plus pour une école qui manque de visibilité pour les entreprises. La campagne d'affichage « musclez vos dons » actuelle peut peut-être profiter à l'école.

Monsieur Fabien Robert répond qu'il s'agit d'une campagne pilotée par Bordeaux Métropole, pour les établissements de Bordeaux Métropole.

Madame Catherine Lafabrie a bien noté le rendez vous fixé avec le Cabinet du Conseil Régional le 16 janvier 2019

Madame Camille de Singly demande à avoir le détail de l'analytique concernant les honoraires et les frais des invités.

Monsieur Fabien Robert indique qu'il sera répondu à toutes les demandes précises en ce sens.

Madame Camille De Singly ajoute que les tarifs des cours publics semblent élevés comparés à d'autres écoles. Quelles modifications pour cette rentrée, notamment sur la dégressivité pour que les tarifs soient adaptés aux moyens des inscrits?

Monsieur Fabien Robert confirme que les tarifs ne changent pas. C'est une mission historique de l'école, de qualité, le prix n'est pas prohibitif et l'offre est attractive.

Monsieur Dominique Pasqualini confirme que les cours amateurs sont importants, par leurs effectifs et la politique engagée, telle que les cours pour jeunes et enfants situés à Floirac par exemple.

#### Adoptées à l'unanimité

Décision portant adoption et extension du dispositif de mobilité étudiante entre l'EBABX et ses partenaires à Fukuoka Délibération D.29-2018 Monsieur Hervé Alexandre expose que la convention actuelle est obsolète. L'université de Fukuoka et l'école proposent un changement de système au bénéfice des étudiants puisqu'auparavant, 1 étudiant partait tous les deux ans, aujourd'hui la mobilité de 2 étudiants par an est possible. Cette évolution est prévue budgétairement : il s'agit de prendre en charge directement le billet d'avion + une bourse de 400 € par mois ajoutée au dispositif régional.

La convention cadre actualisée sera à réactualiser.

#### Adoptée à l'unanimité

Décision portant autorisation de signature de la convention portant programme d'échanges étudiants entre le Bureau de Coopération Interuniversitaire de Montréal – BCI et l'EBABX Délibération D.30-2018

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération technique définissant modalités et conditions de ces échanges, sans coût pour l'école.

#### Adoptée à l'unanimité

Décision portant autorisation d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du CDG33 et signature du contrat d'assurance pour la couverture du risque incapacités de travail du personnel avec la CNP Délibération D.31-2018

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de la délibération annuelle indispensable pour contracter l'assurance relative aux risques statutaires du personnel.

#### Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption des modalités de soutien à la mobilité pour un étudiant de 4<sup>è</sup> année Délibération D.32-2018

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'un étudiant de 4ème année fait le choix d'une mobilité en France dans le cadre d'un tour de France des écoles d'art ; il est proposé de l'aider au même titre qu'une autre mobilité, en lui versant une bourse pour financer partiellement son abonnement TGV max pendant son projet.

Monsieur Bertrand Fleury ajoute qu'il s'agit là d'un travail de mémoire très intéressant

#### Adoptée à l'unanimité

Décision portant autorisation de signature d'une convention reconduite dans ses termes entre l'EBABX et l'association « le Café Pompier »
Délibération D.33-2018

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'un bon travail collaboratif s'est opéré depuis la rentrée après les difficultés rencontrées l'année dernière par l'association pour tenir le lieu et assumer l'ensemble des charges. Il a été envisagé de recruter directement le salarié pour asseoir cette démarche mais compte-tenu du contexte budgétaire précédemment évoqué, la question devra être re-posée à la fin de la convention. Il s'agit ici d'une aide directe affectée à l'augmentation de la rémunération et du temps de travail de la



salariée actuelle. Ce dispositif fera partie des prochains arbitrages à avoir en septembre pour la nouvelle convention ; sachant que la Café assure pour l'école le service d'accueil et restauration à l'annexe.

#### Adoptée à l'unanimité

#### Questions diverses

Monsieur Jean-Charles Zébo souhaite témoigner du fait que certains étudiants n'ont pas pu se rendre à Paris dans le cadre du workshop *Carton Rouge* pour des raisons financières. Il demande donc que soit mise à l'ordre du jour d'un prochain CA la question des aides à la mobilité des étudiants.

Madame Annette Nève indique que les difficultés signalées en amont peuvent toujours trouver des solutions.

Monsieur Dominique Pasqualini confirme qu'il y a toujours moyen d'aider les étudiants, soit par l'école à travers des dispositifs particuliers qui sont d'ailleurs soumis au vote du Conseil d'Administration, soit maintenant via la nouvelle asso des étudiants dont c'est un des objets.

Monsieur Hervé Alexandre confirme que la seule contrainte est le délai, le besoin doit être exprimé et posé en anticipant.

Monsieur Fabien Robert indique que cela doit être décidé en amont pour une proposition de délibération au Conseil d'Administration si nécessaire.

Monsieur Guillaume Poudevigne demande à rapporter la parole inquiète des étudiants étrangers de l'école, suite à l'AG de la semaine dernière.

Monsieur Fabien Robert répond que les étudiants l'ont interrogé à ce sujet et qu'une réponse écrite a été apportée ; la Ville de Bordeaux, en Conseil Municipal, a également voté une motion s'opposant aux intentions nationales d'augmenter très sensiblement les droits d'inscription des étudiants étrangers.

Monsieur Benjamin Palette ajoute que les étudiants étrangers sont inquiets de ce mauvais présage.

Monsieur Fabien Robert confirme la motion de la ville de Bordeaux, le vote actuel de l'école et sa prise de position qui sont des gages de l'engagement de l'école à ce sujet.

Monsieur Dominique Pasqualini ajoute que l'école reste souveraine pour voter ses tarifs, et que les écoles d'art, via l'ANdEA se sont positionnées et engagées contre cette hypothèse nationale. Les écoles d'art et l'EBABX en particulier veulent continuer à accueillir des étudiants étrangers, c'est une force pour les écoles.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 10h35.

#### Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

EBABX École supérieure des Beaux-Arts de BordeauX PREFECTURE DE LA GIRONDE

08 AVR. 2019

Bureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

D.01-2019

#### Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

# Délibération D.01-2019 portant adoption du compte administratif 2018 de l'EPCC-Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des règles de la comptabilité publique M14 et à la suite de l'arrêté des comptes 2018, aux bilans et affectations réglementaires, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018 de notre établissement sous la forme synthétique ci-dessous, la version complète réglementaire étant jointe en annexe.

Les écritures comptables et résultats budgétaires sont en concordance avec ceux du Comptable du Trésor (délibération D.02-2019 à suivre).

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2018, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats de l'exercice antérieur.

RÉS	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018							
RECETTES DÉPENSES RÉSULTAT BRUT								
section de fonctionnement	4 009 275,17	3 940 748,76	68 526,41					
section d'investissement	137 052,08	168 427,62	-31 375,54					
soit un résultat brut p 2018	our l'exercice		37 150,87					

Le compte administratif 2017 faisait état d'un résultat brut de 283 640.36 €, dont des recettes de la DRAC qui avaient été provisionnées pour une dépense prévue en 2018 (pavillon et recherche). Ces recettes anticipées pour 2018 nuancent donc le montant réel du résultat brut et les comparaisons par rapport aux années passées et potentiellement à venir.

Pour 2018 : un résultat net dégagé en fonctionnement, tout en prenant en charge nos obligations d'autofinancement (charges d'amortissement à hauteur de 77.000 €) et ce, pour la 5ème année consécutive. Soulignons ici ce résultat alors même que le CA 2017 (recettes en 2017 d'actions en dépenses sur 2018) laissait présager un résultat nul ou négatif compte tenu des dépenses 2018 à effectuer avec ces recettes 2017.

En investissement, outre les renouvellements de matériels « classiques », des dépenses importantes et structurantes ont été réalisées : création de l'atelier maquette pour 70 000 € et renouvellement complet de l'informatique de la salle de formation : 35 000 €. Le déficit en investissement va être logiquement et normalement compensé par l'excédent d'investissement reporté des exercices précédents.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2018, chapitre par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

			fonctionneme	ent			
dépenses		BP+DM réalisé 2018		ı	ecettes	BP+DM 2018	réalisé 2018
011	charges à caractère général	540 630,01	501 148,14	c/6419	cdg33 et autres rembt de frais	10 000,00	3 471,75
012	MS permanents	3 467 457,00	3 334 381,21	c/74748	subvention équilibre ville	3 140 000,00	3 142 000,00
c/65	dont logiciels	16 000,43	12 118,27	c/7067	droits d'inscription	179 767,00	204 141,25
C/66	pertes de change	100,00	39,77	c/70878	remboursements divers	8 000,00	59 207,17
67	bourses charges exceptionnelles	304 990,39	16 009,29	c/7388	taxe apprentissage	7 500,00	8 538,59
c/6811	amortissements	77 052,08	77 052,08	c/7472	région	123 730,01	123 730,01
				c/74718	Etat	438 190,00	405 500,00
				c/7477	fonds européens	19 000,00	12 686,40
				c/74758	métropole	50 000,00	50 000,00
				c7478	participation autres organismes	00,00	0,00
total		4 406 229,91	3 940 748,76			3 976 187,01	4 009 275,17

résultat BRUT fonctionnement = recettes réalisées - dépenses réalisées =

68 526,41

investissement										
dépenses		BP + DM 2018	réalisé 2018	ſ	ecettes	BP + DM 2018	réalisé 2018			
c/2031	études	5 000,00	0,00	c/040	opérations amortissement	77 052,08	77 052,08			
c/2051	concessions et droits similaires	60 605,14	15 408,00	c/13248	subvention ville	60 000,00	60 000,00			
c/2181	agencements divers	20 000,00	0,00			1100				
c/2183	matériel informatique	90 005,08	43 178,34			-				
c/2184	mobilier	9 970,62	17 595,73							
c/2188	autres matériels	100 997,64	92 245,55				,			
total investissement		286 578,48	168 427,62			137 052,08	137 052,08			

résultat BRUT investissement = recettes réalisées - dépenses réalisées

-31 375,54

#### En dépenses :

Chapitre 11 : Malgré l'inflation sensible suble sur les dépenses incompressibles et structurelles (assurances, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance), les dépenses ont été contenues grâce à une attention constante de tous les services.

Des dépenses structurantes pour l'établissement ont été réalisées sur le budget des charges à caractère général : grosses commandes de livres pour la bibliothèque, l'accueil de la saison Hocquard, le Pavillon, la rénovation du site internet, une forte communication pour le concours d'entrée, les travaux et installations réalisés à Brazza.

Chapitre 12: Les dépenses des charges de personnel ont été inférieures à celle prévues en BP en raison du décalage de calendrier sur plusieurs recrutements (intérim et effet de noria sur les postes) et d'un prévisionnel prudent au regard des évolutions des charges et coûts salariaux, évolutions de carrières dépendant des commissions paritaires du CDG33 et ce, sur l'ensemble des postes. Certains aspects règlementaires ont par ailleurs été différés au plan national, impactant l'année 2019 et non l'année 2018 comme initialement projeté, ce en charges RH à effectifs constants.

C/ 67: charges exceptionnelles, bourses d'aide au diplôme, bourse Erasmus et remboursements divers. C'est sur ce compte qu'est imputé le report des exercices précédents de fonctionnement.

#### En recettes:

C/7067 : recette supérieure aux prévisions en raison notamment de l'augmentation des effectifs des pratiques libres.

C/70878: recette très largement supérieure aux prévisions car proportionnelle aux projets et avances qui peuvent être réalisées par l'école (ex. la convention avec l'école de Floirac pour les cours publics; participation des étudiants aux voyages, Institut Français, remboursement d'assurance statutaire)

C/7388 : taxe d'apprentissage : effort soutenu pour cette campagne 2018 avec des résultats équivalents à ceux de l'année précédente.

C/74718: soulignons ici la contribution de la Métropole dans le cadre de la convention de dotation de 3 années initiée en 2018. Les contributions de l'Etat marquent une nette baisse du fait du non renouvellement de dispositifs d'une part, et des appels à projets recherche très réduits qui n'ont pas retenus ceux présentés par l'EBABX

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2018, avec les reports à effectuer en DM1 sur 2019, objet de la délibération D.03-2019 qui suit.

#### **EXECUTION EXERCICE 2018**

	recettes		dépe	nses	solde à	
	recettes exercice 2018	reports exercice 2017	dépenses exercice 2018	dépenses rattachées à reporter sur 2018	reporter sur 2019	
section fonctionnement	4 009 275,17	430 042,90	3 940 748,76		498 569,31	
section investissement	137 052,08	149 526,40	168 427,62	0,00	118 150,86	
résultat cumulé			****		616 720,17	

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 498 569.31 € et représente notre capacité d'autofinancement pour 2019. Outre les dépenses liées à l'amortissement du matériel, il permettra également de financer des opérations qui ne l'ont pas été en 2019 (travaux et études de remise à niveau du matériel/infrastructure informatique ; travaux de l'accueil..).

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 118 150,86 € après avoir compensé le déficit d'investissement de l'année. Il sera affecté en ressources pour les investissements 2019 qui se limiteront cette année, à un renouvellement normal du matériel. En effet, l'année 2018 a été exceptionnelle sur le plan des investissements, et compte tenu des obligations d'amortissement qui sont liées (+ de 100 000 € cette année), il convient de marquer le pas en limitant nos investissements sur les 1 à 2 ans à venir.

Ce compte administratif 2018 reflète une nouvelle fois la grande attention portée toute l'année sur les dépenses de fonctionnement qu'elles soient structurelles ou pédagogiques grâce à la dynamique poursuivie par toutes les équipes.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte administratif 2018.

#### Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. FabienaROBERT

Président

EBABX École supérieure des Beaux-Arts de BordeauX

PREFECTURE DE LA GIRONDE

0 8 AVR. 2019

Bureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

D.02-2019

#### Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

## Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

# Délibération D.02-2019 portant adoption du compte de gestion 2018 de l'EPCC- École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des Finances.

Vu le Compte de Gestion 2018 remis par Madame l'Administratrice des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2018 et les dépenses et recettes au 31 décembre 2018 :

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2018 établi au regard du compte susmentionné :

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Vu les documents annexés à la présente « résultats budgétaires de l'exercice 2018 de l'École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux » et « résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés de l'exercice 2018 de l'École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux » ;

Considérant que la comptabilité de l'Administratrice des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Madame Caroline Pernot pour l'exercice 2018 (document joint en annexe).

#### Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

EBABX École supérieure des Beaux-Arts de BordeauX

PREFECTURE DE LA GIRONDE

08 AVR. 2019

Bureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

D.03-2019

#### Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

#### Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

Délibération D.03-2019 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice 2018 de l'EPCC-École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'adoption du compte administratif de notre établissement, et conformément aux règles de la comptabilité publique M14, la présente DM a pour objet :

- d'intégrer sur l'exercice 2019 les résultats et reports de l'exercice 2018 ;
- de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes, notamment les dépenses non réalisées en 2018 à prévoir en 2019, ainsi que le reversement partiel de la CVEC par le CROUS.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des opérations, la maquette officielle de la DM conforme aux normes comptables M14 étant jointe à la présente délibération en annexe.

	dépenses			recettes				
		section de fo	nctionnem	nent				
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant			
c/678	charges exceptionnelles	498 569,31	c/002	résultat de fonctionnement reporté	498 569,31			
c/678	charges exceptionnelles	1 065,00	c/70878	acompte reversement CVEC	1 065,00			
total		499 634,31			499 634,31			
	section investissement							
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant			
c/2051	logiciels	20 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	118 150,86			
c/2181	agencements divers	30 000,00						
c/2183	matériel informatique	20 000,00						
c/2184	mobilier	8 150,86						
c/2188	autres matériels	40 000,00						
total		118 150,86			118 150,86			

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

# Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien R $\phi$ BERT

Président

PREFECTURE DE LA GIRONDE 0 8 AVR. 2019

Bureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

#### Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

#### D.04-2019

#### Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

#### Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

## Délibération D.04-2019 portant adoption et mise en œuvre du RIFSEEP à l'EPCC-École d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux

Le Conseil d'Administration,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 :
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu la circulaire NOR RDFF1427139C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux corps des attachés des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 mars 2019 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité;

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :

- d'une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (*IFSE*) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- d'une part facultative à titre individuel : le complément indemnitaire annuel (*CIA*) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir et donc non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités, le Président propose à l'assemblée d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parts selon les modalités ci-après.

Lors de sa création, et conformément au protocole d'accord signé avec les personnels, l'EPCC-Ecole d'enseignement supérieur d'art-EBABX a repris à son compte l'ensemble des dispositifs relatifs au régime indemnitaire des agents de la Ville de Bordeaux pour ses agents.

Les textes d'application pour les filières sont publiés régulièrement depuis 2014, mais ne concernent pas à ce jour tous les cadres d'emploi. Ainsi, ceux relatifs aux techniciens, aux assistants d'enseignement, directeurs d'établissement d'enseignement artistiques et professeurs d'enseignement artistique ne sont pas publiés à ce jour. Or, ces cadres d'emploi concernent 75% des effectifs de l'EBABX. C'est pourquoi, le comité technique s'est prononcé à plusieurs reprises sur le report de cette mise en œuvre jusqu'à ce que les cadres d'emploi précités soient concernés. Désormais, le délai « raisonnable » consenti par les textes pour la mise en œuvre du RIFSEEP est aujourd'hui dépassé et il convient de mettre en œuvre le RIFSEEP pour les cadres d'emploi dont les arrêtés ont été publiés.

À ce titre, il est proposé d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de l'EPCC-École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux- EBABX relevant des cadres d'emploi :

- de catégorie A : attaché, attaché de conservation du patrimoine ;
- de catégorie B : rédacteur, assistant de conservation du patrimoine ;
- de catégorie C : agent de maîtrise, adjoint administratif, adjoint du patrimoine, adjoint technique.

Il convient de définir le cadre général, le contenu et les modalités de versement et d'évolution de ce régime indemnitaire.

Le dispositif présenté ci-dessous a été élaboré en commission avec les représentants du personnel ; le Comité Technique a émis un avis favorable en séance du 8 mars 2019.

#### 1 - l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Pour la mise en place de l'IFSE, des groupes de fonctions, par catégorie hiérarchique, sont créés sur la base des critères professionnels suivants :

Encadrement

Pilotage

Conception

Coordination

Expérience

Expertise

Qualification

Technicité

Sujétions particulières

#### Groupes de fonctions et montants maxima annuels

Pour les agents de catégorie A (en vert les cadres d'emploi et fonctions qui ne sont pas concernés à ce jour)

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
	Directeur général	1	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	•
DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT	Secrétaire général	2	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	-
D'ENSEIGNEMENT ARTISIQUE	Directrice adjointe pédagogie	3	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise		
		4	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise		

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	,-
		2	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience		
ATTACHÉ	Directrice adjointe ressources	3	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise	25 500	14 320
	Responsable RI Responsable RH	4	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise	20 400	11 160

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	-
		2	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	-
ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	CONSERVATION DU	3	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise		
	Coordinatrice pédagogique	4	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise	20 400	11 160

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	-	U U
		2	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience	~	
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		3	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise		
	Enseignants	4	Encadrement / pilotage / conception / coordination / expérience / expertise		

Pour les agents de catégorie B (en vert les cadres d'emploi et fonctions qui ne sont pas concernés à ce jour\_\_\_\_

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE non logé)	LAFOND IFSE (logé)
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		1	Encadrement / technicité / qualification / expertise / sujétions particulières / expérience	To a	
	Assistants d'enseignement	2	technicité / expertise / qualification / sujétions particulières / expérience		Table State
		3	coordination / expertise / technicité / expérience		

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Encadrement / technicité / qualification / expertise / sujétions particulières / expérience	-	
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Bibliothécaire	2	technicité / expertise / qualification / sujétions particulières / expérience	14 960	6 670
		3	coordination / expertise / technicité / expérience		

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	LAFOND IFSE (logé)
	Coordinateur sécurité	1	Encadrement / technicité / qualification / expertise / sujétions particulières / expérience	-	-
TECHNICIEN	Responsables ateliers techniques Responsable SI	2	technicité / expertise / qualification / sujétions particulières / expérience	14 960	6 670
		3	coordination / expertise / technicité / expérience		

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Encadrement / technicité / qualification / expertise / sujétions particulières / expérience		ų.
RÉDACTEUR	Responsable finances	2	technicité / expertise / qualification / sujétions particulières / expérience	14 960	6 670
	Chargée de communication Assistante pédagogique Assistante direction/CP/pavillon	3	coordination / expertise / technicité / expérience	14 650	6 670

Pour les agents de catégorie C

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
AGENT DE MAITRISE	Responsable atelier technique matériaux	1	Expertise / qualification / technicité / sujétions particulières / expérience	11 340	7 090
		2	technicité / sujétions particulières / expérience	10 800	6 750

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
ADJOINT		1	Expertise / qualification / technicité / sujétions particulières / expérience	11 340	7 090
TECHNIQUE	Surveillants Agents de nettoyage	2	technicité / sujétions particulières / expérience	10 800	6 750

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
		1	Expertise / qualification / technicité / sujétions particulières / expérience	11 340	7 090
ADJOINT DU PATRIMOINE	Chargée d'accueil Surveillants	2	technicité / sujétions particulières / expérience	10 800	6 750

grade	POSTES	GROUPES	CRITERES	PLAFOND IFSE (non logé)	PLAFOND IFSE (logé)
ADJOINT ADMINISTRATIF	Responsable du magasin	1	Expertise / qualification / technicité / sujétions particulières / expérience	11 340	7 090
		2	technicité / sujétions particulières / expérience	10 800	6 750

#### Modalités d'attribution et de réexamen

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel d'IFSE attribué à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance et des critères précités

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise versée aux agents sera réexaminée en tenant compte des critères précités et selon les modalités suivantes :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi relevant d'un même groupe de fonctions
- A minima, tous les 3 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent
- En cas de changement de grade, de cadre d'emplois suite à un avancement, une promotion, ou la réussite à un concours

## 2 - IFSE Part régie

L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, il convient donc d'intégrer cette indemnité dans l'IFSE en instituant une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus au titre de la part fonctions.

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

#### Les montants de la part IFSE régie

RÉGISSEUR	RÉGISSEUR DE	RÉGISSEUR D'AVANCES		MONTANT annuel
D'AVANCES	RECETTES	ET DE RECETTES	cautionnement	de la part IFSE régie
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	_	240
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	300
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	360
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	420
De7601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	480
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201à 18 000	1 800	540
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	600
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001à 53 000	4 600	720
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	840
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	960
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	1 080
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	1 320
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 680
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	+ 240

#### 3. le complément indemnitaire annuel (CIA)

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent au titre du CIA en fonction des critères suivants :

- Engagement professionnel;
- Manière de servir.

Le CIA ayant un caractère complémentaire, il ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le RIFSEEP. A ce titre, le CIA ne dépassera pas :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les agents de catégorie A,
- 12 % pour les agents de catégorie B,
- 10 % pour les agents de catégorie C

Un complément indemnitaire annuel est attribué facultativement individuellement au profit des catégories hiérarchiques susvisées dans la limite, par groupe de fonctions, des montants annuels maxima (plafonds) suivants :

Pour les agents de catégorie A (en vert les cadres d'emploi et fonctions qui ne sont pas concernés à ce jour)

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
DIRECTEUR	Directeur général	1	~
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	Secrétaire général	2	-
ARTISIQUE	Directrice adjointe pédagogie	3	
		4	

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
		1	
		2	d+
ATTACHÉ	Directrice adjointe ressources	3	4 800
	Responsable RI Responsable RH	4	4 500

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
ATTACHÉ DE CONSERVATION		1	*
		2	~
		3	
DU PATRIMOINE	Coordinatrice pédagogique	4	4 500

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
PROFESSEUR		1	-
		2	
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		3	
	Enseignants	4	

Pour les agents de catégorie B (en vert les cadres d'emploi et fonctions qui ne sont pas concernés à ce jour)

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
		1	-
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistants d'enseignement	2	A STATE OF THE STA
		3	
and the second s			

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
			-
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Bibliothécaire	2	2 185
PATRIMOINE		3	

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
	Coordinateur sécurité	1	T.
TECHNICIEN	Responsables ateliers techniques Responsable SI	2	
		3	

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
4		1	-
RÉDACTEUR	Responsable finances	2 2 185	
	Chargée de communication Assistante pédagogique Assistante direction/CP/pavillon	3	1 995

# Pour les agents de catégorie C

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
AGENT DE MAITRISE	Responsable atelier technique matériaux	1	1260
		2	1200

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
ADJOINT		1	1260
TECHNIQUE	Surveillants Agents de nettoyage	2	1200

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
ADJOINT DU PATRIMOINE		1	
	Chargée d'accueil Surveillants	2	1200

grade	POSTES	GROUPES	PLAFOND CIA
ADJOINT ADMINISTRATIF	Responsable du magasin	1	1260
		2	

#### 4- Modalités de versement de l'IFSE et du CIA

Les primes et indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires (évolution du point d'indice), dans la limite des montants maxima réglementaires.

Les agents contractuels de droit public percevront les primes prévues pour les fonctions correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

L'IFSE sera versée mensuellement, et le CIA sera versé annuellement en référence au calendrier mis en place en interne pour les entretiens professionnels.

En cas d'absence pour congés annuels, congés pris sur CET, RTT, congés bonifiés, fêtes légales, congés formation, congé de formation syndicale, congés maternité, d'adoption et paternité, congés de solidarité familiale, congés suite à don de jour de repos, congés pour événements familiaux et absences réglementaires, le régime indemnitaire suit la rémunération.

En l'absence de dispositions réglementaires pour la fonction publique territoriale, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant une période de congés pour indisponibilité physique. Il convient donc de délibérer sur les modalités de versement des primes et indemnités.

Au regard du principe de la parité avec la fonction publique d'État (décret n°2010-997 du 26 août 2010) et dans le cadre des avantages acquis relatifs à la garantie de maintien de salaire, le régime indemnitaire est versé comme suit :

1. Temps partiel thérapeutique, en référence à la circulaire du 15/05/2018, le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service.

. Congé de maladie ordinaire (CMO) :

1ère tranche: 90 jours: traitement et régime indemnitaire maintenus à 100%

2<sup>ème</sup> tranche : 270 jours : traitement et régime indemnitaire à 50%. Au titre des avantages acquis pour la garantie de maintien de salaire : l'EBABX maintient le traitement à 100%.

. Congés pour accident du travail / accident de trajet / maladie professionnelle : le traitement et régime indemnitaire sont maintenus à 100%

. Congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie :

1<sup>ère</sup> tranche : 1 an (CLM) ; 3ans/5ans (selon le cas en CLD/CGM) : traitement versé à 100 % et régime indemnitaire suspendu.

2<sup>ème</sup> tranche: 2 ans (CLM); 2ans / 3 ans (selon le cas en CLM/CGM): traitement versé à 50% et régime indemnitaire suspendu. Au titre des avantages acquis pour la garantie de maintien de salaire: l'EBABX maintient le traitement à 100%.

Toutefois, l'agent en CMO placé rétroactivement en CLM/CLD/CGM conserve le régime indemnitaire déjà versé pendant le CMO.

#### 5- Règles de cumul:

Lorsqu'il est mis en place, le RIFSEEP remplace :

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS);

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT);

L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) ;

La prime de service et de rendement (PSR);

L'indemnité spécifique de service (ISS);

L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avance et/ou de recettes ;

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves allouée aux professeurs et assistants

d'enseignement artistique :

L'IFRR des directeurs d'enseignement artistique ;

La prime de service.

#### Le RIFSEEP est cumulable avec :

L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement pour mission) ;

Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemple GIPA)

Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires);

La rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement (jury de concours) ;

L'indemnité de changement de résidence :

La NBI:

La prime de retraite (correspondant à 2 mois de pension).

Pour les cadres d'emploi concernés par le RIFSEEP, pour garantir le maintien de salaire, il est proposé que le montant indemnitaire mensuel perçu par chaque agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et le cas échéant aux résultats est conservé au titre de l'IFSE.

Le régime indemnitaire antérieur est maintenu pour les fonctionnaires et les contractuels permanents de droit public relevant des filières et cadre d'emploi non encore éligibles au RIFSEEP.

La présente délibération prend effet à compter du 1er avril 2019

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de l'ensemble de ces éléments relatifs au RIFSEEP

#### Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabier ROBERT

Président

EBABX École supérieure des Beaux-Arts de BordeauX

PREFECTURE DE LA GIRONDE

08 AVR. 2019

3ureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

D.05-2019

#### Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

# Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

# Délibération D.05-2019 relative à 2 remises gracieuses sur des droits d'inscription

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Madame Célia Morin s'est inscrite aux cours publics pour cette année 2018/2019. Or, pour des raisons personnelles pour lesquelles elle nous a fourni un justificatif valable, elle n'a pu continuer à assister aux cours. À ce titre, elle demande le remboursement de la 2<sup>ème</sup> partie de son règlement, soit 192 €.

Par ailleurs, Simon Burosse s'était inscrit en 4<sup>ème</sup> année pour cette année 2018/2019. Pour des raisons financières et personnelles qu'il nous a exposées, il n'a pas poursuivi les cours, et ce, depuis le début du 1<sup>er</sup> semestre. À ce titre, il demande à ne pas régler les frais d'inscription et donc l'annulation du titre 51/2018 d'un montant 529 € qui a été émis à son encontre

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir émettre un avis favorable à une demande de remboursement pour le 1<sup>er</sup> dossier et à une annulation de titre pour le 2<sup>ème</sup> dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

PREFECTURE DE LA GIRONDE

0 8 AVR. 2019

3ureau du Courrier

# Conseil d'Administration Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

#### Séance du mardi 26 mars 2019 à 9h

#### D.06-2019

# Aujourd'hui mardi 26 mars deux mille dix neuf à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

#### Monsieur Fabien ROBERT- Président

#### Etaient présent-e-s:

Mmes Claire JACQUET, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Didier ARNAUDET, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Mathieu HAZOUARD, Cyriaque MONIEZ

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, M. le Préfet de la Nouvelle Aquitaine par M. Bertrand FLEURY, M. Marc LAFOSSE par Mme Arielle PIAZZA, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO

Etaient excusés, non représentés :

Mme Dominique IRIART, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Delphine JAMET M. Benjamin PALETTE, M. Guillaume POUDEVIGNE, M. Paul DUPOUY, M. Benoit MARTIN

# Délibération D.06-2019 – soutiens à des étudiants dans le cadre de leurs mobilités internationales

Dans le cadre des mobilités internationales étudiantes, 4 situations particulières motivées sont présentées au conseil d'administration. Pour chaque cas a été examiné par les services de l'école les conditions financières et autres dispositifs de soutien dont peuvent bénéficier ces étudiants, leur situation personnelle et les ressources au BP 2019 de l'EBABX permettant ces aides. De même ces éléments ont été pris en compte pour établir le taux de participation au workshop comme il est d'usage depuis plusieurs années.

- 1) Olivier Shaw, étudiant de 4eme Année projette une mobilité d'étude à Fukuoka. Dans ce cadre, cet étudiant ne peut prétendre à aucune aide à la mobilité. Il est proposé un soutien de l'EBABX avec la prise en charge directe de son billet d'avion A/R dont le montant était de 661.47€
- 2) Manon Tardy, étudiante boursière en 4<sup>ème</sup> année a un projet de mobilité de stage pour le Mexique. La bourse régionale qui lui est octroyée ne couvre pas l'ensemble des frais liés à son transport, vaccinations obligatoires et charges de la vie sur place (hébergement et nourriture). Il est proposé un soutien à cette étudiante avec une prise en charge de 50% de son billet d'avion, soit 467.27€
- 3) Un déplacement est programmé à Cluj Napoca (Roumanie) pour un workshop du 18 au 25 mai 2019. 8 étudiants sont concernés.
- Il est proposé de leur demander une participation à hauteur de 150€ couvrant 50% des frais de transport et hébergement de ce worskhop. (4 étudiants boursiers participent à ce séjour)
- 4) Dans le cadre du Projet Innov'art, partenariat franco argentin initié l'année passée, 3 étudiants ont répondu conjointement à un appel à projet interne pour la réalisation d'un travail de recherche sur « l'engagement » qu'ils réaliseront en Argentine fin juin (dont 1 étudiante boursière). Le dispositif Innov'art prévoit la prise en charge des billets d'avion pour 2 personnes. Après échange avec eux et accord formel de tous, il est proposé que chacun des étudiants verse une participation de 200€, l'EBABX finançant directement le 3 ème billet d'avion avec au résultat une participation de 50/50 entre les 3 étudiants et l'EBABX sur le cout in fine de ce voyage en Argentine.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir émettre un avis favorable à ces 4 demandes et situations particulières.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 26 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président